

05 mai 2022 -13:46

Réception d'une notification eBox par des mineurs d'âge pour leur déclaration d'impôt, que faire?

Des mineurs d'âge ont reçu une notification eBox pour leur déclaration d'impôt. Que doivent-ils faire?

- Si le mineur d'âge a des revenus professionnels (par exemple issus d'un job étudiant) ou des revenus divers (par exemple une rente alimentaire), il doit rentrer une déclaration ou vérifier sa proposition de déclaration simplifiée.
- Si le mineur d'âge n'a aucun revenu, il s'agit d'une erreur. Il ne faut rien faire. En effet, tous les mineurs d'âge ayant activé leur eBox (dans le cadre du coronavirus par exemple), reçoivent ce message. Les mineurs d'âge sans revenus ne doivent cependant pas rentrer une déclaration. Ceux-ci peuvent ignorer ce message et ne doivent rien faire.

Le SPF Finances présente ses excuses à toutes les personnes concernées pour ce désagrément.

Une solution pour l'année prochaine est en cours d'analyse.

Tout comme en 2020 et 2021, le SPF Finances annonce l'ouverture de Tax-on-web via l'eBox. Ainsi, les citoyens qui utilisent l'eBox sont informés proactivement et peuvent accéder directement à leur déclaration ou proposition de déclaration simplifiée.

SPF Finances  
North Galaxy  
Boulevard du Roi Albert II 33/70  
1030 Bruxelles  
Belgique  
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici  
Porte-parole (FR) SPF Finances  
+32 470 775 728  
[florence.angelici@minfin.fed.be](mailto:florence.angelici@minfin.fed.be)

Francis Adyns  
Porte-parole (NL) SPF Finances  
+32 470 76 22 44  
[francis.adyns@minfin.fed.be](mailto:francis.adyns@minfin.fed.be)